

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 7 février 2019

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte 21

ERRATUM

à la circulaire n° 6/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 4 janvier 2019 concernant le recrutement de sous-officiers qualifiés sauveteurs plongeurs hélicoptéristes, au titre de l'année 2019 - plan 2020.

Du 1er février 2019

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la circulaire n° 6/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 4 janvier 2019 concernant le recrutement de sous-officiers qualifiés sauveteurs plongeurs hélicoptérés, au titre de l'année 2019 - plan 2020.

Du 1^{er} février 2019

NOR A R M S 1 9 5 0 0 5 1 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 6/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 4 janvier 2019 (BOC n° 5 du 31 janvier 2019, texte 45).

Référence de publication : BOC n° 6 du 7 février 2019, texte 21.

La circulaire n° 6/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF/DESC du 4 janvier 2019 est modifiée comme suit :

Au lieu :

« NOR ARML1950051A » .

Lire :

« NOR ARML1950051C ».